

## Délibération 2023-04-01 : Budget Lotissement : compte de gestion 2022

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2022 du budget lotissement*

## Délibération n° 2022-04-02 : Budget lotissement : compte administratif 2022

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et ne pas prendre part (art. L 2121-14).

Mr le Maire présente le compte administratif 2022 et rappelle que l'exercice 2021 a été consacré à la clôture du budget. Un dernier budget 2022 a été nécessaire afin de solder les dernières écritures

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2022	REALISE
023- VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	100 088.20	0.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE COMPTE 6588	100 089.00	100 088.20
<b>TOTAL</b>	<b>200 177.00</b>	<b>100 088.20</b>

#### RECETTES

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2022	REALISE
042 - OPERATIONS D'ORDRE COMPTE 71355 - variation des stocks de terrains aménagés	200 177.00	200 176.40
<b>TOTAL</b>	<b>200 177.00</b>	<b>200 176.40</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 100 088.20

## SECTION INVESTISSEMENT

### DEPENSES

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2022	REALISE
040 - OPERATION D'ORDRE COMPTE 3555 TERRAINS	200 177.00	200 176.40
<b>TOTAL</b>	<b>200 177.00</b>	<b>200 176.40</b>

### RECETTES

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2022	REALISE
021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	100 088.20	0.00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS.. COMPTE 1068 -	100 089.00	100 088.20
<b>TOTAL</b>	<b>200 177.00</b>	<b>100 088.20</b>

SECTION INVESTISSEMENT : - 100 088.20

### RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 : 0

*Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame BEURAIN Sylviane, élue, conformément à l'Article L 2121.14 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2022 du budget Lotissement présenté par Monsieur le Maire.*

### Délibération 2023-04-03 : Budget principal : compte de gestion 2022

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2022 du budget principal*

## Délibération n° 2023-04-04 : Budget Principal : compte administratif 2022

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et ne pas prendre part (art. L 212-14).

Mr le Maire présente le compte administratif 2022 :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2022	REALISE
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	800 000.00	483 253.62
012- FRAIS DE PERSONNEL	1 289 600.00	1 155 153.80
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS (FNGIR)	18 100.00	16 490.98
023 - VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	287 644.79	
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissements)	23 775.05	23 775.05
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	258 800.00	196 754.19
66- CHARGES FINANCIERES	50 000.00	45 028.56
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000.00	982.00
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	5 000.00	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 735 919.84</b>	<b>1 921 438.20</b>

#### RECETTES

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2022	REALISE
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	751 777.41	
013 - ATTENUATION DES CHARGES	30 000.00	113 651.88
042 - OPERATIONS D'ORDRE	10 000.00	
70 - PRODUITS DES SERVICES	31 129.43	45 020.77
73 - IMPOTS ET TAXES	901 718.00	934 990.19
	162 675.00	164 864.00
74 - DOTATIONS	838 620.00	877 595.58
75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000.00	15 663.47
76 - PRODUITS FINANCIERS	0.00	5.19
<b>TOTAL</b>	<b>2 735 919.84</b>	<b>2 151 791.08</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES : 1 921 438.20

RECETTES : 2 151 791.08 **Soit excédent de fonctionnement de 230 352.88**

## SECTION INVESTISSEMENT

### DEPENSES

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2022	REALISE
001 - solde d'EXECUTION REPORTE	121 367.94	0.00
040 - OPERATION D'ORDRE	10 000.00	0.00
16 - EMPRUNTS	133 946.09	133 646.11
20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	49 557.00	5 034.79
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	20 000.00	0.00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (travaux sur bâtiments - acquisitions)	315 751.60	115 133.01
23- IMMOBILISATIONS EN COURS	61 981.11	7 026.93
<b>TOTAL</b>	<b>712 603.74</b>	<b>382 208.78</b>

### RECETTES

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2022	REALISE
001 - SOLDE EXECUTION REPORTE	0	0
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	287 644.79	
024 - PRODUITS DE CESSIONS		
040 - OPERATION D'ORDRE	23 775.05	23 775.05
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	267 309.72	335 757.49
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	133 574.18	93 197.23
16- EMPRUNTS	300.00	6 846.10
<b>TOTAL</b>	<b>712 603.74</b>	<b>459 575.87</b>

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 260 840.84 RECETTES : 459 575.87 **Soit excédent d'investissement de 198 735.03**

**L'exercice 2022 fait donc ressortir un excédent de 429 087.91 euros**

## PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES SUR LE BP 2022

### Compte 2131

PORTE SECTIONNELLE RESERVE GYMNASE	3 704.10
PORTE ET FENETRE MAIRIE (SOLDE)	21 700.60
ACCESSIBILITE HANDICAPES MAIRIE	6 433.68
FILMS FENETRES ECOLE MATERNELLE	3 943.44
MODULE PETANQUE	34 045.20
LETTAGE AGENCE POSTALE	816.00
RIDEAUX SALLE DE CONSEIL	1 244.16
TOITURE ATELIERS MUNICIPAUX SOLDE	3 496.51
<b>Total compte 2131</b>	<b>75 383.69</b>

### Compte 2188

CHAUDIERE GAZ LOGT II RUE JULES GUESDE	5 976.79
RADAR RUE JEAN JAURES	3 366.00
ILLUMINATIONS DE NOEL	2 432.09
TOUPIE TORTUE ECOLE MATERNELLE	1 324.80
ACAHT DESHERBEUR A CHALEUR	3 300.00
BARNUM OSSATURE STAND	1 479.60
ARCHE ENTREE DE VILLE	3 479.40
2 CONTENEURS ET 4 PLAQUES EUTECTIQUES ALSH	393.60
DEBROUISSAILLEUSE TAILLE HAIES ET TAILLE BUISSONS	1 584.97
18 JARDINIERS BACS PIERRE	3 350.64
JEUX EXTERIEURS STADE	9 118.80
<b>Total compte 2188</b>	<b>35 806.69</b>

### Compte 231

SOLDE MARCHE ECOLE MATERNELLE	7 026.93
<b>Total compte 231</b>	<b>7 026.93</b>

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame BEURAIN Sylviane, élue, conformément à l'Article L 2121.14 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2022 présenté par Monsieur le Maire.

## Délibération n° 2023-04-05 : Associations- subventions communales 2023

Monsieur le Maire présente la liste des subventions communales qui ont été décidées par la commission finances qui s'est réunie le 12 avril 2023

*Le conseil municipal, avoir en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de fixer les subventions 2023 aux associations comme suit :*

	Subvention 2022	Subvention demandée 2023	Délibération du Conseil municipal Subvention 2023
COS DU PERSONNEL COMMUNAL	495,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
MAISON POUR TOUS	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
HARMONIE	760,00 €	760,00 €	760,00 €
RETRAITES DYNAMIQUES (repas)	5 488,00 €	5 488,00 €	5 800,00 €
RETRAITES DYNAMIQUES (fonctionnement)	512,00 €	512,00 €	512,00 €
SECTION LOCALE ACPG CATM	400,00 €	400,00 €	400,00 €
ASSOCIATION CHASSE ACCA	550,00 €	800,00 €	800,00 €
OCCE ECOLE MATERNELLE	150,00 €	-	150,00 €
OCCE GROUPE GAUDIER	300,00 €	-	300,00 €
PAPILLONS BLANCS	500,00 €	500,00 €	500,00 €
CIDF (droit des femmes)	250,00 €		250,00 €
FONDATION RECHERCHE MEDICALE	395,00 €		395,00 €
BATTERIE FANFARE	910,00 €	910,00 €	910,00 €
BILLARD	200,00 €	200,00 €	200,00 €
FORME HARMONIE	200,00 €	200,00 €	200,00 €
HAND BALL	1 500,00 €	2 000,00 € dont 500 euros exceptionnelle	1 500,00 €
TENNIS	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
JUDO	800,00 €	1 000,00 €	800,00 €
SECTION CYCLO	200,00 €	200,00 €	200,00 €
AZ'ARTS	200,00 €	200,00 €	200,00 €
YOGA	200,00 €	200,00 €	200,00 €
CLUB DE PETANQUE	0,00 €	300,00 €	300,00 €
KARATE CLUB	800,00 €	1 300,00 € dont 500 euros exceptionnelle	800,00 €
LES MILLE PATTES	250,00 €	250,00 €	250,00 €